

ATHLÉTISME LUISIANAIS CONCOURS DE 1901.

L'athlétique propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année: "VICTOR HUGO, AUTEUR DRAMATIQUE".

Les manuscrits ont été reçus jusqu'au 1er mars 1902 inclusivement. L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de cinquante dollars en espèces.

L'athlétique, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille à l'auteur du manuscrit qui aura été jugé le deuxième meilleur.

Les manuscrits doivent être écrits en français, lisiblement, sur papier à 20 lignes, et ne doivent pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, œuvre soigneusement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'athlétique. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On offrira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lus devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront renvoyés à l'auteur.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel, P. O. Box 723, Nouvelle-Orléans.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succèsion de Joseph Cavallier. DOLLÉVILLE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 62,411 - Division 1.

Succèsion de H. E. J. G. S. DOLLÉVILLE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 62,411 - Division 1.

Succèsion de Ann Hebricht. DOLLÉVILLE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 62,411 - Division 1.

Succèsion de Marie Eugénie Drenier. DOLLÉVILLE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 62,411 - Division 1.

Succèsion de John Eberhardt. DOLLÉVILLE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 62,411 - Division 1.

Succèsion de John Eberhardt. DOLLÉVILLE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 62,411 - Division 1.

Succèsion de John Eberhardt. DOLLÉVILLE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 62,411 - Division 1.

Succèsion de John Eberhardt. DOLLÉVILLE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 62,411 - Division 1.

Succèsion de John Eberhardt. DOLLÉVILLE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 62,411 - Division 1.

Succèsion de John Eberhardt. DOLLÉVILLE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 62,411 - Division 1.

Succèsion de John Eberhardt. DOLLÉVILLE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 62,411 - Division 1.

Succèsion de John Eberhardt. DOLLÉVILLE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 62,411 - Division 1.

Succèsion de John Eberhardt. DOLLÉVILLE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 62,411 - Division 1.

Succèsion de John Eberhardt. DOLLÉVILLE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 62,411 - Division 1.

Succèsion de John Eberhardt. DOLLÉVILLE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 62,411 - Division 1.

Table with columns for ship names (e.g., Steamship Elmore, Steamship Elmore), destinations, and departure dates.

Table with columns for ship names (e.g., Barque Fortuna, Barque Fortuna), destinations, and departure dates.

Table with columns for ship names (e.g., Steamship Elmore, Steamship Elmore), destinations, and departure dates.

VENTES A L'ENCOIN. FRIEDRICH & REDERSHEIMER. ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE A L'ENCOIN. SPEAR & ESCOFFIER. ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE A L'ENCOIN. J. P. HECKER. ANNONCE JUDICIAIRE.

NOTRE DEPARTEMENT DE BEAUTE. Des Spécialités de Mme A. Ruppert.



La Beauté Pour Tous. Un Bienfait Pour Toutes les Femmes.

Les Remèdes de Mme A. Ruppert, dont la renommée s'étend au monde entier, sont les meilleurs.

OFFRE EXTRAORDINAIRE! D'Eau pour Blanchir la Peau, De Mme A. Ruppert \$1.65.

CETTE OFFRE EST FAITE DE BONNE FOI ET CHACUN PEUT AVOIR UNE BOUTEILLE DE CETTE EAU MERVEILLEUSE QUI BLANCHIT LA PEAU, POUR \$1.65.

Le Temps de Mme Ruppert pour se faire de la peau blanche et fraîche est de 10 centimes. Les autres sont de 25 centimes.

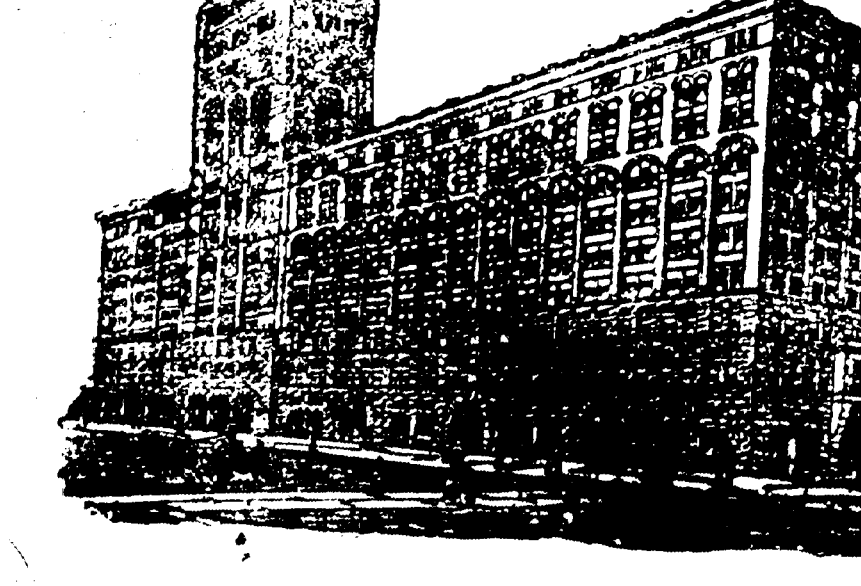
Table listing various beauty products and their prices, such as 'Eau pour Blanchir la Peau' and 'Savon à la Rose'.

DREYFOUS & CO., LTD.

La Maison Populaire de Marchandises Sèches et du Nouveautés. 715-717-719 RUE DU CANAL.

AUDITORIUM HOTEL.

Avenue Michigan et rue Congrès, CHICAGO.



La bâtisse la plus vaste et la plus massive au monde. Construite en pierres et en fer; dix étages ouvertures à l'Est, au Sud et à l'Ouest, ayant une moyenne de 710 pieds sur les trois rues.

Auditorium Hotel Company

ANNONCES JUDICIAIRES.

MERRILL, le 15 Janvier 1902 à midi, à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans - Division 1.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE CONSTABLE.